



## ARRÊTÉ

N° : 43-2022

Exécutoire le : 15 SEP. 2022

Publié le : 15 SEP. 2022

Visé le : 15 SEP. 2022

### **Arrêté portant désignation des représentants du personnel au Comité Technique en remplacement de Mesdames Nadège FORNACIARI et Maud SCHITTENHELM**

---

Le Président de Grand Lac,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Grand Lac en date du 15 mars 2018 portant création du CHSCT commun et du 3 mai 2018 fixant le nombre de représentants au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Grand Lac en date du 27 mars 2018 portant création du CHSCT commun,

VU le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de Grand Lac en date du 6 décembre 2018, et la proclamation des résultats des élections du 6 décembre 2018,

VU l'arrêté n°2020-86 du 24 novembre 2020 portant désignation des représentants du personnel au Comité Technique,

VU les courriers de démission de Mmes FORNACIARI Nadège et SCHITTENHELM Maud et la nécessité de procéder à leur remplacement,

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : REPRESENTANTS TITULAIRES**

---

Sont désignés en qualité de représentants titulaires du personnel au Comité Technique :

- Madame PIDOUX Sandrine
- Madame JANAUD Nathalie
- Madame GONNET Sylviane
- Monsieur GIROD Dominique
- Madame REVEYRON Sylvie

#### **ARTICLE 2 : REPRESENTANTS SUPPLEANTS**

---

Conformément aux termes de l'article 29 du décret n° 85-603 du 30 mai 1985, chacun des membres du comité technique dispose d'un suppléant.

Sont désignés en qualité de représentants suppléants du personnel au Comité Technique :

- Madame MILLERA-FERRIS Patricia
- Madame PEROZZO Christelle
- Monsieur POGUET Guy
- Madame GALLET Valérie

- Monsieur PISANO Joseph

### **ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS**

---

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux administratifs.

Une copie de la présente sera adressée à M. le Préfet de la Savoie,

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 13 septembre 2022

Le Président,  
Renald BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté portant désignation des représentants du personnel au Comité Technique en remplacement de Mesdames Nadège FORNACIARI et Maud SCHITTENHELM

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/09/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/09/2022

---

**Numéro de l'acte :** ar577 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220913-ar577-AR

---

**Date de décision :** 13/09/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations